

Francotte Philippe - Marie - Elodie

Louis Gustave M. M. L. C. 1 m. 74 2086

Sous-lieut<sup>mt</sup> au 4<sup>e</sup> chasseurs à p. 43 M. L. 5065

128.10.18 à Westroosebeke - Harglede (d. d.)

92.10.18 à Westroosebeke

à Avesaile le 13-7-20 (1<sup>er</sup> siège) (J. R. n: 2550)

Acte de décès existe (jugement)

Sb. E/C 5991 le 24.11.19 à G. M. d p. d

q. M. à Sb. pas p. d. 2-12-19

Reçu ell. g. n. 0.61-28154, une requête  
de ell<sup>mt</sup> Francotte demandant  
p. d. de son époux.

Sb. E/C 9317 le 16.1.20 à G. M. d p. d et à

ell. g. pol n'a pu être dressée

Sb.

Sb. E 541<sup>a</sup>, le 22.1.20 au 1<sup>er</sup> lieut. Roums: dem.  
croquis ind. lieu inch.

(G. M. à Sb. jamais reçu p. d. de ce mil<sup>te</sup> (22-1-20).

Lieut. Roumsmans: <sup>aurait</sup> été transféré à Liège  
(30.1.20)

Sb. E. 571<sup>b</sup> le 14-2-20 au C<sup>mt</sup> de la Gendarmerie  
Liège: dem. à s'assurer de l'exactitude  
de la déclaration de Lieut. Roumsmans

adm.: V. Francotte Philippe - Marie - Elodie. No. L. G., rue Sancher, 58, Liège.

est de la Gendarmerie : a été transféré  
à Douvren.

(14.2.20)

dél. n° 21-2-20 au Comte Eug. Gand.  
Eug. fait savoir que le corps du malade a été  
trouvé de la tombe, dem. à ouvrir enquête.

Off. E 341e 8-5-20 au Comte Gand.  
rapporte n° 80 E 341e du 14-2-20

Ce Comte : réponde au n° 80 E 341e et  
fait avec le rapport du 14-2-20. sera  
n° 634.

10-5-20.

Comte Eug. Gand. : résultat de  
enquête, faite relative à elle. à Douvren  
du 10-5-20.

E. 541 du 8/2/20 au Comte Eug. Gand. de  
faute de l'opacité de la déclaration Comte.  
confirmation du 14/2.

si dirige - n° 1017 du 19-7-20 : arrive à Douvren.

si de 23-2-20. 8/2.

E. 541 : 23.9.20. Comte. H. 541. 2/2.  
Ch. com. de Douvren. Comte. Douvren.  
Gend.

2

Francotte, Philippe, Marie, Mathieu  
Louis, Gustave S/S 4<sup>e</sup> ch. à p. M<sup>te</sup> 5066

AD  
d'ad. 30/10/20 donne adresses témoins

E.C. 29969-2.10.20 à M<sup>de</sup> Eug. sans résultat  
donne lieu et date X et Franism en retour requise  
de M<sup>re</sup> Francotte.

E. 5717- 18-10-20 au Colonne 4: Chàp 1<sup>er</sup> C<sup>u</sup>  
env. D.D. p<sup>re</sup> visa témoin

E. 5717- 18-10-20 à Obaix-Buzet - env D.D. p<sup>re</sup> visa  
témoin

4<sup>e</sup> ch. à p., 28.10.20, e. a. d. en retour, visé

Buzet 2/11/20 en retour d. d. visée

E. 571<sup>h</sup> du 17-11-20 au QM. 4<sup>e</sup> ch. à p. - dem.  
ext. m<sup>te</sup>

E. 571<sup>i</sup> du 17-11-20 à Liège - dem. ex. et naissance

QM. 4<sup>e</sup> ch. à p. 20.11.20 les feuilles ont été données ont été données  
au M<sup>de</sup> le 5.7.20.

Liège 20/10/20 envoi extrait acte de naissance



3  
Francotte, Philippe,  
Marie & Martha Louis Gustave  
d'écrit aux 4 ch. & p. M. le 2086  
5065

AD  
N° 6184514 le 28-7-22 le jugement déclaratif de  
a été rendu le 6-6-22 par le tribunal de Bruxelles  
et a été transcr. d'les reg. E.C. de cette ville

S. II, n° 2456, 29-7-22. dem. adr. famille 18.

R.S. 44.22 / 4-8-22 au S. II, m. a été exécuté et transféré.

E.C.A/9434 du 11-8-22 a Mdu Avis de jugement  
déclaratif de décès.

